Accusé de réception en préfecture
030-243000643-20250707-FIN2025-06-123-AU
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Date de publication :

10 JUIL. 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole

nîmes métropole

Thématique	Année	Mois	N°
FIN	2025	06	123

DECISION

SERVICE/DIRECTION :	OBJET :
Gestion financière, budgétaire et comptable	**Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 10M€ conclu avec la Caisse d'Epargne**

Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10
Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

Considérant que la précédente ligne de trésorerie de 5M€ arrive à échéance le 31 juillet 2025 ;

Considérant que la contractualisation d'une ligne de trésorerie doit permettre de faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, une procédure de mise en concurrence a été réalisée auprès de quatre établissements bancaires ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres, celle de la Caisse d'Epargne a été retenue ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de Trésorerie de 10 000 000 € pour une durée d'un an dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée du contrat : du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Index : l'Euribor 1 semaine, assorti d'une marge de 0,51%. Dans l'hypothèse où l'EURIBOR 1 semaine serait inférieur à zéro, l'EURIBOR 1 semaine sera alors réputé égal à zéro.

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'intérêts : chaque mois civil.

Traitement automatique : les tirages, remboursements et paiement des intérêts sont réalisés par crédit et débit d'office.

OBJET : Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 10M€ conclu avec la Caisse d'Epargne

---

Frais de dossier : 7 500 € prélevés en une seule fois (soit 0,075% du montant).

Commission d'engagement : NEANT

Commission de non-utilisation : 0,03% de la part de la ligne de trésorerie n'ayant pas fait l'objet de tirage.

ARTICLE 2 : De signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne.

ARTICLE 3 : De procéder sans autres décisions aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires et il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Fait à Nîmes le, 7 Juillet 2025

nîmes métropole
Le Président,
Franck PROUST

Le Président
Franck PROUST

VOIES DE RECOURS ET DELAIS
L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr